



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE

ALPES DE HAUTE PROVENCE

**LISTE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2023**

Affaire n°1 - Vente d'une partie du chemin rural de la Lave – avis du conseil municipal sur une proposition d'achat.

Par délibération en date du 15 février 2023, le conseil municipal a décidé de mettre en vente la parcelle communale G 472 b formant une partie du chemin rural de la lave. Conformément à la réglementation, les riverains ont été mis en demeure d'acquérir cette parcelle au prix total de 15 000 euros (5 000 euros pour la valeur de la parcelle de 121 m² et 10 000 euros en règlement des frais de déplacement des canalisations en limite de propriété).

Une seule proposition d'achat a été reçue en mairie le 10 mai 2023 : M. et Mme Chibout proposent l'achat de la parcelle pour la somme de 2 300 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas accepter la proposition de M. et Mme Chibout.

Affaire n°2 - Droit de préemption urbain – avis du conseil municipal sur une déclaration d'intention d'aliéner.

Monsieur le Maire propose de ne pas préempter car aucun projet communal n'est prévu sur la parcelle cadastrée section E n°337.

Les élus décident à l'unanimité de ne pas exercer le droit de préemption pour cette parcelle.

Affaire n°3 - Création d'un poste contractuel à temps non complet pour accroissement d'activité au sein de l'école.

Les effectifs de l'école ont augmenté à la rentrée de septembre : 65 élèves à ce jour, la troisième classe est définitivement ouverte. Le 3^{ème} poste d'ATSEM ouvert à la rentrée de septembre dernier est plus que jamais nécessaire puisque 11 nouveaux élèves entrent en petite section maternelle (pour information : 12 élèves en moyenne section et 9 en grande section maternelle).

Nicolas Roberto propose de créer le même poste contractuel à temps non complet (22,30^{ème}/35^e) du 1^{er} septembre 2023 au 5 juillet 2024.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de créer un poste contractuel à temps non complet (22,30^{ème}/35^e) du 1^{er} septembre 2023 au 5 juillet 2024.

Affaire n°4 - Travaux d'extension et de mise en conformité du réseau d'eau potable et d'incendie – choix du maître d'œuvre - lancement d'une procédure de consultation des entreprises.

Monsieur le Maire rappelle le projet d'extension et de mise en conformité du réseau d'eau et d'incendie. Il précise que la 1^{ère} phase de mise en conformité est presque terminée au chemin de vignes.

La phase 2 d'extension de réseau du grand bassin situé à la Rotonde via la brèche et les crottes doit être maintenant mise en œuvre.

Une consultation pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux a été lancée. Deux organismes ont été consultés : l'Agence Départementale Ingénierie et Territoire 04 (IT 04) et la Société des Eaux de Marseille (SEM).

L'IT 04 n'a pas souhaité répondre et la SEM a transmis une proposition pour un montant de 6 888 € TTC.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer la proposition de maîtrise d'œuvre établie par la SEM et à lancer la consultation des entreprises.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de maîtrise d'œuvre de la SEM et autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux.

Affaire n°5 - Acquisition de panneaux d'adressage pour les chemins et voies – demande de subvention auprès de la Région.

Bernard Cavallo précise qu'une subvention peut être sollicitée auprès de la Région pour financer l'acquisition des panneaux d'adressage à poser sur les chemins et voies.

Cette demande de subvention sera déposée au titre du dispositif « Nos Communes d'abord 1500 » qui octroie 70 % de subvention plafonné à 15 000 €.

Il précise que le montant de cet achat, pose comprise, s'élève à 27 976 € HT pour des panneaux en alu (dont 8 panneaux en email pour le centre du village) et à 38 392 € HT pour des panneaux tout email.

Les élus décident à l'unanimité de solliciter une subvention de 15 000 € (montant plafond) auprès de la Région, pour l'achat et la pose de panneaux en alu et mâts pour un montant de 27 976 € HT (dont 8 en email pour le centre du village).

Affaire n°6 - Participation des communes au fonctionnement de l'école de Simiane la Rotonde.

Monsieur le Maire indique que plusieurs délibérations successives ont été prises par les municipalités précédentes pour fixer le tarif de participations des communes voisines qui ne possèdent pas d'école aux charges de fonctionnement de l'école de Simiane. Il propose de prendre une délibération générale et de fixer le tarif suivant pour toutes les communes dont les enfants fréquentent l'école de Simiane (tarifs inchangés) :

-2 060 €/an/élève de maternelle (1 030 €/an/élève en cas de résidence alternée)

- 450€/an/élève de primaire (225 €/an/élève en cas de résidence alternée).

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité d'approuver les tarifs ci-dessus pour toute les communes voisines qui ne possèdent pas d'école primaire.

Affaire n°7 - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service eau potable au titre de l'année 2022.

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service eau potable 2022.

L'assemblée approuve à l'unanimité ce rapport.

Affaire n° 8 - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service assainissement collectif au titre de l'année 2022.

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif 2022.

L'assemblée approuve à l'unanimité ce rapport.

Affaire n°9 - Fourrière de Vallongues – adhésion des communes de Limans et Malijai.

Léon AUBERT présente les demandes d'adhésion à la Fourrière de Vallongue des communes de Limans et Malijai et propose d'accepter leur intégration.

Les élus décident à l'unanimité d'accepter l'intégration des communes de Limans et Malijai à la fourrière de Vallongues.

Affaire n°10 - Eté culturel en PACA – proposition de versement d'une subvention à un artiste.

Gilbert EL KAÏM informe que le bâtiment Thomas, propriété de la Communauté de Communes est mis cet été à disposition de Mme Wibaux, artiste plasticienne qui a vu sa candidature retenue par la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre de l'Eté culturel 2023.

L'artiste s'engage à accompagner 4 ateliers d'une durée de 2 (ou 3 ou 4 selon les journées et thématiques) heures chacun à destination des publics durant la semaine.

La DRAC impose à la structure d'accueil de fournir et mettre à disposition de l'artiste le matériel nécessaire à la réalisation du projet de transmission à destination des publics qu'elle accueille, dans le cadre d'un montant maximum défini en accord entre l'artiste et le centre d'accueil.

Pour ce projet, il est proposé que la Commune verse à l'artiste une subvention de 100 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des votants (5 abstentions : V. Blanc, I. Dautry, S. Reniet, A. Richaud, E. Roger) d'octroyer une subvention de 100 euros à Mme Wibaux pour financer le matériel qui animera les ateliers organisés pour l'Eté culturel en PACA.

Fait à Simiane la Rotonde, le 11 juillet 2023.

Le Maire, Thibault DALLAPORTA.

